

COMMISSION DE GESTION 2018
RAPPORT DE LA SOUS- COMMISSION
URBANISME, CONSTRUCTIONS ET MOBILITE
(URB)

Objet : GESTION 2018

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission de gestion *Urbanisme, constructions et mobilité* est composée de Mmes Françoise ADLER, membre, et Claudine DIND, présidente rapportrice.

1. RENCONTRES, VISITE ET ENTRETIENS

La sous-commission a participé à 2 séances :

- **vendredi 22 février de 16h à 17h30, Hôtel de Ville**
Rencontre avec M. Eric ZUGER, municipal en charge du dicastère urbanisme, construction et mobilité et Mme Anouk PALTANI-BAUMANN, cheffe de service. Une brève visite des locaux du dicastère a été faite en fin de séance.
- **vendredi 1er mars de 9h à 11h, Hôtel de ville**
Quelques questions complémentaires ont ensuite été posées par mail, après le 1^{er} mars. Nous remercions Monsieur le Municipal et Madame la cheffe de service pour leur accueil et pour toutes les réponses apportées.

2. URBANISME

Le dicastère URB, avec 10 collaborateurs, représentant 8,4 EPT à fin 2018, doit aussi travailler en collaboration avec d'autres dicastères. Des projets ont été initiés en 2018, d'autres datent de bien avant. Certaines priorités ont parfois changé. Des projets semblent ne pas avancer, ceci pour de multiples raisons : recours, retours au canton, projets dépendant d'autres communes. Les divers services concernés se réunissent régulièrement pour planifier, voire replanifier les travaux, une collaboratrice URB tient à jour l'agenda de ce qui peut enfin être réalisé ou de ce qui doit attendre.

Par exemple, **pour Prairie Nord – Eglantine**, les travaux du giratoire de Warnery qui dépendent aussi d'INF doivent, suite à la finalisation des études et au règlement des oppositions en 2018, débuter fin 2019 - début 2020 pour être terminés, au plus tard, avant l'arrivée des 1^{ers} habitants de l'Églantine. Le cheminement N-S et E-O sur la Prairie qui pourrait permettre des déplacements piétons, enfants et vélos mieux sécurisés devrait commencer fin 2019, car le paysan, régulièrement contacté jusqu'en 2018, a encore reçu l'autorisation de semer pour 2019. Élagages et abatages d'arbres, acceptés par notre conseil en 2018, dépendent aussi d'INF. La commission souhaite que ces travaux soient effectués dès que possible pour permettre l'utilisation des cheminements à travers la Prairie Nord avant le début des travaux à l'Églantine. Elle est d'avis qu'un cheminement léger et provisoire serait bien plus agréable et moins dangereux que Warnery pour tous les habitants de la Gottaz et des chemins de Tolochenaz et de Preillonaz qui ont actuellement l'interdiction absolue de passer par le chemin de la propriété de Goumoëns !

Dans cette optique et surtout pour enfin commencer à offrir aux piétons et cyclistes des cheminements les moins dangereux et les plus agréables possible, nous proposons le vœu suivant :

Vœu N° 13 - 2018 : Que la Municipalité permette dès le printemps 2020 le cheminement est-ouest prévu pour piétons et vélos, cheminement dont le tracé est déjà inscrit sur les cartes existantes et aboutissant à la hauteur du parking de la patinoire.

Tout n'est pas terminé pour ces 2 parcelles : la commune doit continuer à étudier, surveiller, ainsi que précisé dans le rapport de gestion URB 2018 sous-titre « Prairie Nord- Eglantine ».

Pour la Gare : Les rapports de gestion 2017 et 2018 du dicastère parlent chaque fois de « réunions », celles-ci sont nécessaires avec les nombreux acteurs interdépendants pour tous les travaux de la gare qui ont pris 1 ou 2 ans de retard suite à un recours entre autres. Cependant école et parking Est seront prêts en 2020.

Suite à de nombreuses discussions avec la ville de Morges, les CFF sont enfin conscients de la nécessité **de passages piétons nord-sud** sous- rails. Ils en ont initié l'étude en relation avec la construction de la nouvelle gare et des quais – déjà légèrement adaptés en 2018 parce que non conformes aux normes. Les travaux de démolition et reconstruction de la nouvelle gare et des quais sont prévus entre 2023-2025. De la réalisation de tous ces travaux dépendra la place piétonne devant la gare ! Donc... patience.

Pour le déplacement de la caserne, la commune a mis en relation le SIS et les MBC. Ceux-ci devraient libérer leur ancienne halle vers Tolochenaz. A ce jour, les MBC ont trouvé un nouvel endroit pour leur halle, il restera encore au SIS à revoir ses statuts pour élever le plafond d'endettement, comme la PRM autrefois, car le SIS (Service Incendie et Secours) est maintenant régional, même si le terrain et le bâtiment de l'ancienne caserne appartiennent toujours à la commune.

Pour être prête à lancer les travaux quand ce sera possible, la commune a tenu plusieurs séances depuis 2017 avec tous les propriétaires de Gare Nord pour préparer le PPA Gare Nord. Donc ce PPA a pu avancer pour ne pas être un frein aux projets de gare routière au Nord des rails. Il va être envoyé au Canton pour examen préalable.

Suite à une **2^e consultation des habitants du Sablon le 21 avril 2018**, avec installations ludiques dans la rue, le dicastère URB a été conscient de la demande « d'espaces pour jouer, de grands arbres, des bancs ».

Voir le résultat de cette 2^e consultation sous Morges Avenir :

https://www.morgesavenir.ch/media/document/0/180724_laissez-vous-prendre-au-jeu_rapport_olga.pdf

En quelques mots : Le dicastère gardera l'idée de faire de cette rue un lieu de rencontres, avec plusieurs « îlots de verdure plantés d'arbres et accueillant des espaces de jeux ». En 2018, il était question d'une 3^e consultation sous une forme pas encore connue.

Pour les travaux au Parc des Sports : Impossible de commencer quoi que ce soit, ni pour le moment de prévoir un échelonnement des travaux, tout étant plus ou moins lié : centre aquatique, parking, terrains de sports, plage au bord du lac, etc. Une collaboratrice URB suit l'évolution des projets.

Une précision concernant **l'urbanisme et le PGA** : les « zones villas » avec la notion « 1 appartement », n'existent plus, on parle plutôt de **zones à faible densité**. Si de nouveaux propriétaires désirent agrandir, il y aurait une certaine limitation à bâtir, même si un 2^e, voir un 3^e logement est techniquement possible. Dans certaines zones de notre commune, l'implantation des bâtiments doit être préservée - jardin au sud-bâtiment au nord par exemple pour toute la zone. De telles zones à faible densité doivent être préservées aussi longtemps que possible pour garder des réserves de surfaces constructibles pour plus tard. C'est pour cela qu'elles sont conservées dans le nouveau PGA (encore au canton).

La sous-commission a réalisé en détaillant tous ces travaux, certains longtemps attendus, que le dicastère URB avait travaillé au mieux en 2018, et certainement avant, souvent en discutant avec tous les intervenants pour ne pas être responsable de retards. Il faut juste espérer maintenant que tous les acteurs privés ou publics feront de même, et là encore ... patienter.

La sous-commission s'est inquiétée **des soumissions pour toute nouvelle construction**. Il va de soi que pour de gros travaux, la loi sur les marchés publique s'impose, avec large appel d'offre à l'international pour tout ce qui dépasse CHF 250 000.-. Au-dessous de CHF 150 000.-, il est pratiqué le gré à gré comparatif, c'est-à-dire en demandant des offres à 3-4 entreprises connues des services.

Ci-dessous quelques précisions complémentaires données par le service URB :

« Tous les marchés de construction sont soumis à la réglementation applicable pour les marchés publics.

La Loi du 24.06.1996 sur les marchés publics (LMP-VD), son Règlement du 07.07.2004 d'application de la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics (RLMP-VD) ainsi que l'Accord du 25.11.1994 intercantonal sur les marchés publics (A-IMP) sont notamment applicables dans notre canton.

Les procédures d'appel d'offres varient en fonction de l'importance des marchés et en fonction des valeurs-seuils établies par l'A-IMP. La complexité de la procédure doit être adaptée en fonction de l'importance du marché. La procédure de gré à gré est donc généralement appliquée pour les petits marchés portant sur des études ou des travaux simples. »

Champ d'application	Fournitures (valeurs-seuils en CHF)	Services (valeurs seuils en CHF)	Construction (valeurs-seuils en CHF)	
			Second oeuvre	Gros oeuvre
Procédure gré à gré	jusqu'à 100'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 300'000
Procédure sur invitation	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 500'000
Procédure ouverte /sélective	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

La procédure de gré à gré a le mérite d'être simple, mais seul le coût de l'offre est pris en compte pour l'adjudication. Les entreprises invitées à soumissionner sont toutefois préalablement sélectionnées par le service en fonction de leur aptitude et leur qualité.

Les entreprises locales sont bien évidemment privilégiées tout en veillant à une utilisation parcimonieuse des fonds publics. »

Les commissaires ont demandé combien de travaux étaient donnés aux entreprises morgiennes pour de plus petites sommes. Et combien à des entreprises très locales, donc dans les environs proches de Morges, ceci dans un respect de diminution des transports. Ils pensaient, entre autres, à la capitainerie (début des travaux juin 2018).

Réponse : depuis 2017-18, il y a eu 6 entreprises morgiennes, 8 de la région (hors Morges). Les autres, soit 10, venaient d'ailleurs dans le Canton de Vaud.

- Au vu des 2000 habitants attendus les 5 prochaines années, **quelle a été la planification pour les locaux scolaires ?** Réponse : Le dicastère URB travaille en collaboration avec SPO qui est en charge de l'entretien des bâtiments et avec Cohésion sociale. Pour l'Est, la planification est définie. Pour l'Ouest, les discussions et études sont encore en cours, l'école de Chanel doit être assainie et transformée. Le bâtiment accueillera 4 classes (salles de classe et salles annexes) et une salle de gymnastique supplémentaires. Pour le Sud, les élèves du Bluard et des Jardins iront à la gare. Une réflexion est menée quant à l'affectation de la parcelle comprenant le Collège des Jardins, des réflexions sur l'avenir du Bluard sont également en cours.

Et à plus long terme (2030) s'est demandée la sous-commission ?

Réponse : Une planification scolaire à un horizon 2030-2040 a été effectuée. Elle tient compte de la construction d'une école sur le Site de la Prairie.

Par ailleurs, il est constaté que des couples, retraités ou non, leurs enfants étant partis, désirent quitter les villages environnants pour venir ou revenir habiter à Morges et être ainsi plus près des commodités. Il est difficile de savoir comment cela va évoluer. La Municipalité doit rester attentive.

Suite à une demande de la commission gestion 2018, nous avons eu confirmation que ce travail se fait aussi avec l'ASIME, ci-dessous nos questions et les réponses Municipales.

1^{ère} question : Comment la collaboration entre ASIME et ville de Morges a-t-elle fonctionné en 2018, voire avant ?

« Un groupe technique a été créé dans lequel participaient les directeurs scolaires et le directeur de l'ASIME qui ont eu connaissance des scénarios et ont fait leurs commentaires avant présentation des variantes à la délégation construction scolaire. Le mandataire a aussi fait une présentation à une délégation du comité directeur. Si l'ASIME est responsable de l'analyse des besoins scolaires, les communes sont responsables de leurs planifications territoriale et financière desquelles découlent aussi les travaux concernant les bâtiments scolaires.

Lorsqu'un nouveau collège ou qu'une rénovation est envisagé, la commune présente son projet au comité directeur qui le valide (ou pas). À titre d'exemple, le collège de Morges Gare-Sud a été présenté au comité directeur, au conseil intercommunal et au conseil d'établissement. Durant les travaux, l'ASIME et les directions scolaires sont systématiquement associés aux décisions qui les concernent. »

2^e question pour préciser : Concernant la planification des locaux scolaires morgiens telle que déjà établie par les 3 dicastères (= projets morgiens), comment est assurée l'information réciproque entre ASIME et Commune de Morges ?

« Voir la réponse ci-dessus, le mandataire a fait une présentation à une délégation du comité directeur. En outre, l'avancée des différents dossiers est régulièrement reprise lors de CODIR de l'ASIME. Les décisions finales sont de plus systématiquement communiquées de manière formelle par un courrier de la Municipalité à l'ASIME, tout comme les préavis sont transmis au comité directeur. Ces réponses ont été faites en collaboration avec le CODIR de l'ASIME. »

3. BUREAU DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

De nombreux dossiers d'enquête sont encore ouverts et nécessitent un suivi régulier par 2 personnes de ce service (= 1.6 ETP), une secrétaire et un apprenti. Le travail est dense, mais heureusement, nous a-t-il été précisé, les compétences sont là pour gérer oppositions, observations et recours, ainsi que l'application de l'ancien PGA et du nouveau auquel il faut déjà obéir, même s'il n'est pas encore en vigueur. Il y a aussi, entre autres, des changements d'affectations sans autorisations, des manquements aux normes de protection incendie, ou des questions de salubrité et des procédures juridiques à suivre.

Le vœu N° 26 de 2012 est un exemple parfait des difficultés, indépendantes de sa volonté, qu'a le dicastère à faire appliquer la loi : « *Que la Municipalité mette tout en œuvre pour que les places pour vélos prévues à la Résidence Les Charpentiers et Rue Centrale 19-21-23 soient créées, à savoir 20 places en cour intérieure et 14 en terrasse Rue des Charpentiers* ». Ce vœu était toujours en traitement par voie judiciaire en 2017 !

Et en 2018 où en est-ce ? Réponse : La problématique des places de stationnement vélos à l'adresse ci-dessus est toujours en main des organes judiciaires.

Dans le PGA, divers bonus existent déjà pour les futurs constructeurs qui privilégieraient par exemple une construction Minergie, ou décideraient de faire moins de places de parc pour voitures ou encore proposeraient des plantations favorables à la biodiversité, etc. Ces bonus permettent une augmentation des droits à bâtir pouvant aller jusqu'à 15 % de la surface constructible. Comment contrôler que tout cela sera encore respecté plus tard ? Par exemple lorsque d'autres personnes rachèteraient une telle propriété ? Ou si les propriétaires décident de changer certaines plantations ? La sous-commission aurait aimé faire un vœu pour améliorer cette situation, mais elle a cru comprendre que ce serait difficile à ce jour. Il en va de même pour l'art. 86 de la LATC concernant esthétique et intégration des constructions. Affaires à suivre peut-être, lorsque le PGA reviendra du Canton.

Concernant les autorisations de construire, un seul recours a été perdu par la commune à ce jour.

Au vu de tous ces contrôles, souvent fastidieux, la sous-commission 2017 signalait (bas de la page 3/9) que « le service était en phase de réflexion pour proposer une modification de règlement afin de mieux adapter les tarifs à la réalité » : Nous avons demandé à URB où en était cette réflexion.

Bonne nouvelle : **Le projet de règlement est prêt et la procédure suit son cours. Il devrait être soumis au Conseil Communal simultanément au projet de PGA (actuellement au Canton comme déjà dit)**, puisque les deux sont liés.

Concernant le PGA, la sous-commission précise que, ainsi que rapporté sur Morges Avenir, site évolutif et fréquemment actualisé « Les éléments issus de la démarche (3 safaris urbains en 2016) ont été pris en compte dans le cadre du travail de révision du PGA. Ces safaris urbains ont été très utiles afin de déceler différents points et de pouvoir concevoir un PGA au service des préoccupations des habitants ».

On ne peut qu'attendre maintenant le retour du Canton et les discussions au Conseil Communal !

4. VOLET MOBILITE - CLIMAT – ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Où en est **le plan de mobilité des entreprises de plus de 20 personnes** ? En quoi est-il contraignant ou non ? Réponse : La demande a été faite par URB pour Pasta Gala. Les anciennes entreprises bénéficient du droit acquis malheureusement.

- **Combien de bandes, pistes et trajets vélos supplémentaires réalisés** ? Rien en 2018. Par contre, il y a des projets dans le volet mobilité transmis au canton en février 2019. La commune a tenu compte des commentaires et remarques des groupes politiques et associations consultés.

<https://www.morgesavenir.ch/projets/demain/plan-directeur-des-mobilites-169>

Le sondage pour la vélo-station au sud de la gare (demande de la sous-commission 2017) avait été lancé par la Confédération pour plusieurs gares de Suisse. Le dicastère a reçu les résultats, mais ils doivent encore être analysés. Ce qui est réjouissant c'est que la vélo-station prévue à Morges a été acceptée comme mesure PALM, donc donnera droit à une subvention.

Il s'agit de la Mesure 4e.RM.153 qui a planifié la création d'une vélo-station de 400 places à la gare de Morges pour un montant de CHF 2'800'000 cofinancé à hauteur de 35% dans le cadre du PALM 2012, donc avec une subvention de CHF 980'000.

- **Quelles mesures des PALM 2007 – 2012 et 2016 ont été réalisées jusqu'en 2018 ?** Réponse : « La réalisation des Infrastructures est menée par la dicastère Infrastructure et gestion urbaine. Morges n'est pas bonne élève, la plupart du temps pour des raisons indépendantes de sa volonté : par exemple à cause de la LAT qui a stoppé plusieurs projets de développement dont La Longeraie, ou parce que certains projets impliquent d'autres communes voire le Canton (Rte de Lausanne, passage mobilité douce vers la Gracieuse).

Mesures PALM réalisées ou initiées jusqu'en 2018 :

- Le réaménagement de l'avenue de Marcelin en faveur des modes doux,
- Le réaménagement du chemin de la Morgette en faveur des modes doux, (entre Marcelin et la Morges, pour favoriser l'accès vélo depuis la descente de Chigny)
- La création du passage inférieur En Bonjean pour les modes doux. »

- Retour sur l'**évolution de l'offre des MBC (bus 701)** et le nombre d'utilisateurs : demande de la sous-commission 2017, point 7 « gestion de l'année 2018 » ? Réponse : « Les renforts d'offres effectués sur les lignes 701, 704, et 705 ont permis une augmentation de 5,6% entre 2017 et 2018 du nombre de voyageurs. ». Des rencontres avec le BAM sont agendées une fois par mois.

- **Combien de surfaces de panneaux solaires supplémentaires ont été installées en 2018 (commune et privé) ?**

Concernant le **privé**, les surfaces de moins de 8 m² de surfaces de panneaux solaires ne sont pas soumises à autorisation. De ce fait, le bureau des autorisations de construire ne dispose pas de l'ensemble des informations. De plus, aucune statistique n'est tenue sur cette thématique.

Pour la **commune** à part sur un toit de Beausobre ? Rien, mais toits végétalisés et panneaux solaires, qui dépendent aussi de SPO, sont prévus pour Beausobre IV et V, Chanel et Gracieuse, et pour les constructions nouvelles.

- **Combien de toits et murs végétalisés privés ?** La Capitainerie en construction est un bel exemple de toit et façade végétalisés **publics**.

Pour les privés, ces éléments ne font pas l'objet d'une statistique. Néanmoins depuis juin 2016 les toits plats des nouvelles constructions doivent être végétalisés (règlement du futur PGA)."

- **Le délégué à l'ENVIRONNEMENT**, qui dépend de SPO, est régulièrement consulté. Comme par exemple pour des constructions, pour des mesures paysagères, pour la Charte du Parc des Sport ou pour la Journée Mobilité.

- Divers contacts avec des personnes externes à Morges amènent à penser que l'**attractivité de la ville ou de son marché** risque de diminuer à cause des **nuisances routières**, il ne faut donc pas s'étonner si certains commerçants se plaignent. Par **nuisances routières**, la sous-commission pensait plus particulièrement aux difficultés d'accéder au centre-ville avec une voiture. Pour avoir une réponse plus complète, nous sommes obligés d'attendre le retour du Plan Mobilité envoyé au Canton, comme déjà dit plus haut. Et le conseil communal aura aussi son mot à dire.

Par contre, la Municipalité consciente de la **problématique du commerce local** a donné mandat à l'Institut du management des villes et du territoire (IMVT) de la Haute école de gestion Arc (HEG Arc, Neuchâtel) pour une étude portant sur le tissu commercial morgien.

Les objectifs de ce mandat consistaient premièrement à rendre compte de la situation et de l'évolution du commerce de détail en centre-ville; deuxièmement à identifier les motifs de satisfaction et d'insatisfaction des usagers du centre-ville; troisièmement à formuler des recommandations destinées tant à la Municipalité qu'aux acteurs commerciaux du centre-ville de Morges, afin de lutter contre l'érosion du commerce de détail morgien, érosion commune à la plupart des villes de Suisse romande, nous a-t-il été précisé.

Avant que le présent rapport de notre sous-commission ne soit rendu, nous rappelons que les résultats de cette étude ont été présentés avant le conseil communal du 3 avril 2019 à ceux et celles que cela intéressait. Il doit être envoyé par mail à tous les conseiller-ères. Cela n'a pas encore été fait à ce jour, mais on trouve toutes les informations sur internet.

- **En rapport avec le « confort » pour un promeneur à Morges**, un constat : divers WC publics ne sont pas signalés. D'où le vœu suivant pour touristes, habitants et parents, vœu que nous estimons devenu nécessaire suite à l'acceptation des amendes d'ordre !

Vœu N° 14 - 2018 : Que la Municipalité mette en place une signalétique indiquant les diverses toilettes publiques, vers l'Église, la Place St-Louis, le Casino, et ailleurs.

Au vu des nombreuses constructions en cours, de la place de la gare pas encore terminée, des arrêts de bus déplacés, etc., la sous-commission estime qu'il devient urgent d'aider toute personne venant à Morges à retrouver les lieux importants de notre ville. Beaucoup de touristes arrivant à pied, à vélo, en bateau, en train ou en voiture apprécieraient d'avoir des plans et, - ou une signalétique claire pour se rendre à l'endroit choisi et même pour trouver le centre-ville.
C'est pourquoi nous proposons le vœu suivant en complément au vœu N°2 :

Vœu N° 15 - 2018 : Que la Municipalité étudie la mise en place d'une signalétique pour que les visiteurs repèrent plus facilement les endroits stratégiques (gare, parc de l'indépendance, office du tourisme, théâtres, musées, etc.)

5. SUIVI DES VOEUX EN SUSPENS

Comme la sous-commission de gestion 2017 à URB, nous proposons de conserver la plupart des vœux en suspens, depuis 2008 -2009 pour certains, sachant qu'il est à ce jour impossible à la Municipalité d'y répondre puisque ces vœux concernent des constructions en cours ou des projets en phase de réalisation. Le vœu 26 de 2012, dont il a été question plus haut, au point 3, est bien sûr à conserver aussi longtemps qu'il n'aura pas été trouvé de solution satisfaisante.

Vœu N° 5 - 2008 : Que la Municipalité aménage pour le garde-port un local conforme à son affectation de lieu de travail et d'accueil du public.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité analysera l'opportunité de cet aménagement. Elle accepte ce vœu.

État situation 2018 : Le projet est en cours de réalisation. Sa mise en service est prévue au printemps 2019. Dès lors et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Proposition de la Commission de gestion :

La Commission de gestion accepte son classement.

Vœu N° 4 - 2009 : Que la Municipalité fasse le nécessaire pour offrir à la réception et à la direction du théâtre des bureaux adaptés

Réponse de la Municipalité :

Ce projet a été annoncé comme étant une étape à venir dans le préavis N° 46/10.08. L'étude est en cours. La Municipalité accepte ce vœu.

État situation 2018 : Le projet de rénovation du bâtiment du théâtre a été mis à l'enquête publique fin 2018.

Proposition de la Commission de gestion :

La Commission de gestion propose de laisser ce vœu en suspens jusqu'à sa réalisation.

Vœu N° 11 - 2009 : Que la Municipalité étudie la possibilité de faire un terrain multi sports sur le terrain de la Vogéaz.

Réponse de la Municipalité :

Des réflexions sont déjà en cours pour équiper ce secteur de ville en relation avec La Longeraie.

La Municipalité accepte ce vœu.

État situation 2018 : Un projet d'installations sportives de plein air et parc public est en cours. Il a fait l'objet d'un événement participatif durant l'été 2018. Des réflexions sur le secteur de la Vogéaz sont également en cours.

Proposition de la Commission de gestion :

La Commission de gestion propose de laisser ce vœu en suspens jusqu'à sa réalisation.

Vœu N° 26 - 2012 : Que la Municipalité mette tout en œuvre pour que les places pour vélos prévues à la Résidence Les Charpentiers et Rue Centrale 19-21-23 soient créées, à savoir 20 places en cour intérieure et 14 en terrasse Rue des Charpentiers.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité suit attentivement ce dossier. La Municipalité accepte ce vœu.

État situation 2018 : Le dossier est toujours en traitement par voie judiciaire.

Proposition de la Commission de gestion :

La Commission de gestion propose de laisser ce vœu en suspens jusqu'à sa réalisation.

Vœu N° 17 - 2015 : Que la Municipalité propose des solutions concrètes afin d'offrir un meilleur accès au lac pour les baigneurs

Réponse de la Municipalité :

Ce point est déjà à l'étude et la Municipalité accepte ce vœu.

État situation 2018 : Un projet de plage publique sur le Parc des Sports est à l'étude en collaboration avec le Canton.

Proposition de la Commission de gestion :

La Commission de gestion propose de laisser ce vœu en suspens jusqu'à sa réalisation.

Vœu N° 20 - 2016 : Que la Municipalité privilégie les dessertes des transports publics lors de la construction de nouveaux quartiers

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité accepte ce vœu.

État situation 2018 : Une réflexion sur des transports publics à l'horizon 2030 a été menée par Région Morges. La planification du nouveau quartier sur le site de l'Églantine a été prise en compte dans ce cadre. Région Morges a mené une étude de gestion de trafic et priorisation des transports publics. L'étude est en cours.

Proposition de la Commission de gestion :

La Commission de gestion propose de garder ce vœu en suspens pour la Commission de gestion 2019 qui pourra mieux étudier son classement avec le plan de mobilité dans les mains.

6. CONCLUSION

Les deux commissaires à URB ont été très bien reçues par M. Le Municipal et sa Cheffe de service, et nous les en remercions.

Nous avons pu constater que de nombreuses études sont en route, comme le PGA, le plan mobilité et le PPA Gare Nord par exemple, tous trois au canton. Il faut souvent patienter avant de démarrer un projet, mais également suivre les changements qui peuvent arriver, et s'y adapter. Le dicastère doit aussi beaucoup s'entretenir avec d'autres communes ou dicastères ou d'autres entités comme les CFF, les MBC, le canton, il organise des consultations publiques, des présentations de projets. La gare et ses environs est certainement le meilleur exemple de toutes ces interdépendances.

Les 10 collaborateurs (= 8,4 EPT au 31 décembre 2018) ne sont certainement pas de trop, nous remercions également toutes ces personnes pour leur travail, dont elles ne voient parfois le résultat que beaucoup plus tard.

Pour la commission de gestion :
Le président

Pour la sous-commission URB :
La présidente

Michaël Fürhoff

Claudine Dind

Rappel des vœux 2018

Vœu N° 13 - 2018 : Que la Municipalité permette dès le printemps 2020 le cheminement est-ouest prévu pour piétons et vélos, cheminement dont le tracé est déjà inscrit sur les cartes existantes et aboutissant à la hauteur du parking de la patinoire.

Vœu N° 14 - 2018 : Que la Municipalité mette en place une signalétique indiquant les diverses toilettes publiques, vers l'Église, la Place St Louis, le Casino, et ailleurs.

Vœu N° 15 - 2018 : Que la Municipalité étudie la mise en place d'une signalétique pour que les visiteurs repèrent plus facilement les endroits stratégiques (gare, parc de l'indépendance, office du tourisme, théâtres, musées, etc.)